



Communauté de Communes
de l'Agglomération Migennaise

Gestion des déchets

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ANNEE 2024



Communauté de Communes de l'Agglomération Migennaise
1 bis rue des Ecoles
89400 MIGENNES
Tél : 03 86 92 66 85
ccam@migennois.fr

INTRODUCTION GENERALE SUR LE RAPPORT ANNUEL

D'après le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

L'objectif principal de ce rapport est d'assurer la transparence vis-à-vis des usagers, d'informer sur le service de gestion des déchets ménagers : coûts, événements marquants, évolution du service.

Ce rapport est transmis au représentant de l'Etat dans le département et mis à la disposition des habitants de la Communauté de Communes pour consultation dans les locaux de la Communauté de Communes, s'ils en font la demande.

Il sera également publié sur le site internet de la collectivité www.ccam.fr.

1. LES INDICATEURS TECHNIQUES

1-1. LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'AGGLOMERATION MIGENNOISE (CCAM)

8 COMMUNES ADHERENTES ET 14 888 HABITANTS

Collectivités adhérentes (8)	Population	Part de la population / population totale
Bassou	880	5,9%
Bonnard	873	5,9%
Charmoy	1109	7,5%
Cheny	2287	15,4%
Chichery	467	3,1%
Epineau-les-Voves	740	5,0%
Laroche-Saint-Cydroine	1258	8,4%
Migennes	7274	48,8%
TOTAL	14 888	100%

Tous les ratios par habitant de ce rapport sont calculés à partir de ces données (population INSEE 2023).

1-2. L'ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC

Compétence	Compétence exercée par la CCAM	Date de début d'exercice de la compétence
Collecte Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	x	04/11/1963
Collecte sélective	x	01/01/1996
Déchèterie	x	01/01/2003
Traitement	x	04/11/1963
Biodéchets	X	01/01/2024 mais découle de la compétence « ordures ménagères »

Autorisations administratives, agréments et certifications

Agrément	Début	Fin	Barème
Agrément Citéo	01/01/2025	31/12/2029	Barème G
Agrément Ecologic pour les DEEE	01/01/2015	31/12/2027	Contrat S0 et S1
Agrément Eco Maison (ex Eco Mobilier) pour les meubles	01/01/2018	31/12/2029	-
Agrément Ecosystem	01/01/2018	31/12/2027	-
Agrément Corepile	01/01/2016	18/05/2025	-
Agrément Refashion pour textile, linge et chaussures	01/01/2020	31/12/2028	-
Agrément ECODDS pour les déchets diffus spécifiques	25/01/2023	31/12/2026	
Agrément Ecologic pour sports et loisirs et ABJ Thermiques	05/10/2022	31/12/2027	

1-3. LA COLLECTE DES DECHETS PROVENANT DES MENAGES

1-3-1. La collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR) en régie

14 888 HABITANTS DESSERVIS
2491 TONNES COLLECTEES SOIT 167 KG/HABITANT DESSERVI

Population desservie et quantités collectées

	Population desservie				Quantité collectée	
	Total	Total des communes adhérentes	Part de la population adhérente	Part de la population des communes non adhérentes	En tonne	En kg/hab. desservi
Collecte en porte à porte	14 888	14 888	100 %	0	2491	167

Le nombre de kg/hab pour 2024 a légèrement augmenté par rapport à celui de 2023 (165 kg/hab).

Organisation de la collecte

En régie, par les agents de la Communauté de Communes.

Mise en place d'une nouvelle organisation à partir du 5 septembre 2016 : réduction à 1 passage par semaine au lieu de 2 (voire 6 pour certains immeubles) et création d'une collecte sélective en porte à porte (voir ci-après).

Communes		Jours de collecte
Cheny Migennes (1)	Chichery	Lundi
Bassou Charmoy Migennes (1)	Bonnard Epineau	Mardi
Laroche Saint-Cydroine	Migennes (1)	Mercredi

(1) Pour Migennes, se renseigner auprès des services de la CCAM pour connaître les secteurs.

Tarification incitative

La CCAM a lancé début 2013 une étude pour la mise en œuvre d'une part incitative dans le financement du service. Issue des lois « Grenelle de l'Environnement », la part incitative a pour objectif d'inciter à réduire les déchets à la source puisqu'elle fait payer les producteurs de déchets plus ou moins proportionnellement à la quantité de déchets résiduels mis à la collecte. Cette démarche intègre aussi les évolutions environnementales et sociétales récentes.

Ainsi, en 2016, la CCAM a entrepris les investissements nécessaires à la mise en place de la tarification incitative dans le financement du service déchets. Cela a principalement consisté en :

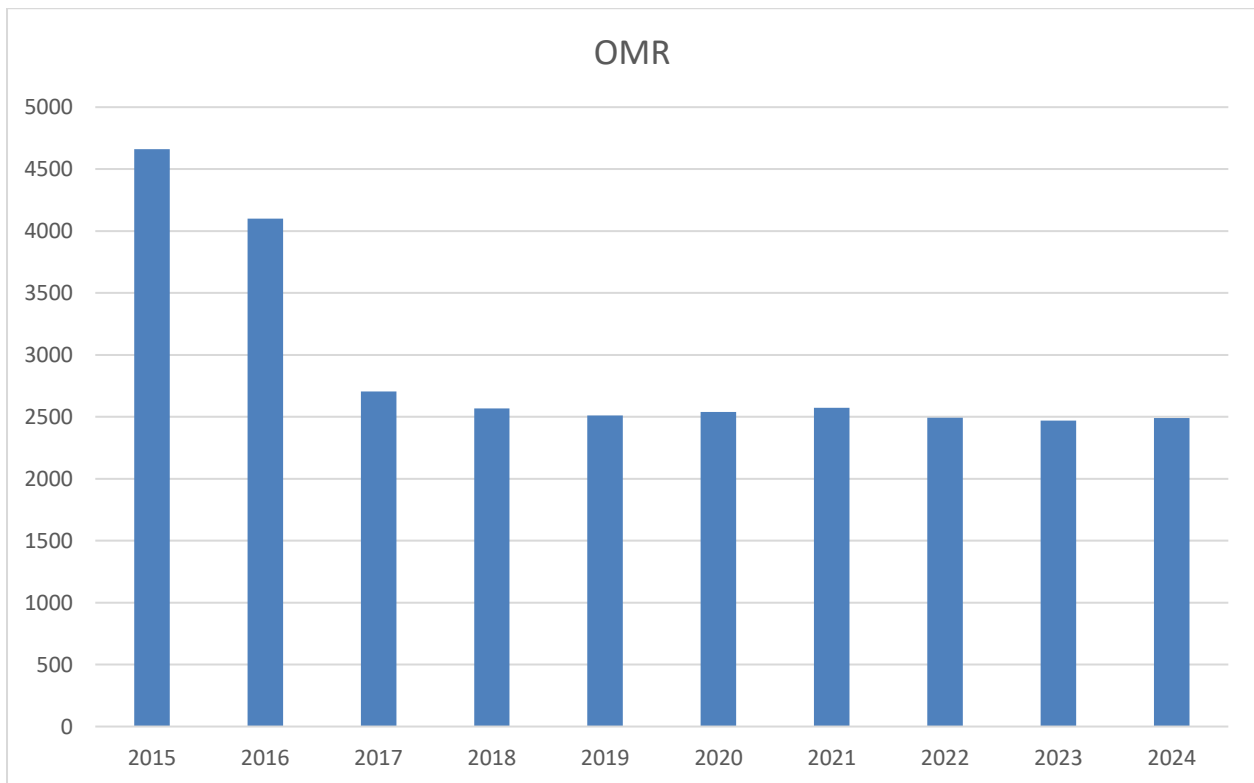
- Achats et distribution de bacs normalisés équipés de puces électroniques en fonction de la composition du foyer ou du nombre de logements dans l'immeuble,
- Installation des lecteurs de puce et de l'informatique associée sur les véhicules de collecte,
- Achat et paramétrage du logiciel comptable adapté,
- Formation des élus, des agents communaux et intercommunaux,
- Diffusion de supports de communication adaptés auprès de la population,
- Réunions publiques d'information des usagers.

2017 a été une année test dans la mise en place de la redevance incitative. Cela signifie que les dispositifs techniques étaient tous en service, qu'une facture test (= à ne pas payer) a été envoyée aux foyers du Migennois mais que le service était toujours financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères associée aux impôts fonciers. La redevance incitative a été effective (= paiement d'une facture) à compter du 1^{er} janvier 2018.

2018 a ainsi été la première année en facturation réelle sous forme de redevance incitative. La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères associée aux impôts fonciers n'est, de fait, plus appliquée depuis le 1^{er} janvier 2018.

2024 a été la septième année en facturation réelle en redevance incitative.

Evolution dans le temps des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) collectées



Evolution des tonnages

Le tonnage d'OMR baissait régulièrement d'année en année depuis 2006, signe de l'appropriation progressive des outils de tri (déchèterie, points d'apport volontaires) par les habitants.

La baisse a été conséquente en 2017 (2706 t) par rapport à 2015 (4660 t, - 42 %). Après 2 années en légère hausse (+ 1% en 2020 par rapport à 2019 et +1.4% en 2021 par rapport à 2020), peut-être à cause des confinements successifs liés à la pandémie de Covid-19 (période où les habitants ont été plus à domicile que d'ordinaire), **les tonnages d'OMR étaient en baisse depuis 2 ans (-3.1% en 2022 par rapport à 2021 et -0.9% en 2023 par rapport à 2022) mais, cette année, le tonnage est légèrement reparti à la hausse (+0.8% par rapport à l'année dernière).**

La mise en place du tri à la source des biodéchets à partir du 1^{er} janvier 2024, pourtant intéressante dans la participation de nos habitants (voir plus loin), n'a pas eu d'effet sur les tonnages d'ordures ménagères collectées alors qu'elle devait permettre d'extraire des ordures ménagères une partie valorisable en compostage. A ce jour, deux hypothèses peuvent l'expliquer :

- pas encore assez de recul temporel pour voir l'effet du tri à la source sur les quantités d'ordures ménagères collectées,
- et/ou un effet masqué par une hausse du reste des ordures ménagères que les caractérisations réalisées laissent craindre.

Caractérisation des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) collectées

La CCAM a procédé en juin 2023 et en octobre 2024 à la caractérisation des ordures ménagères collectées sur chacune des 10 tournées hebdomadaires selon la méthode « CARADEME » reconnue au plan nationale.

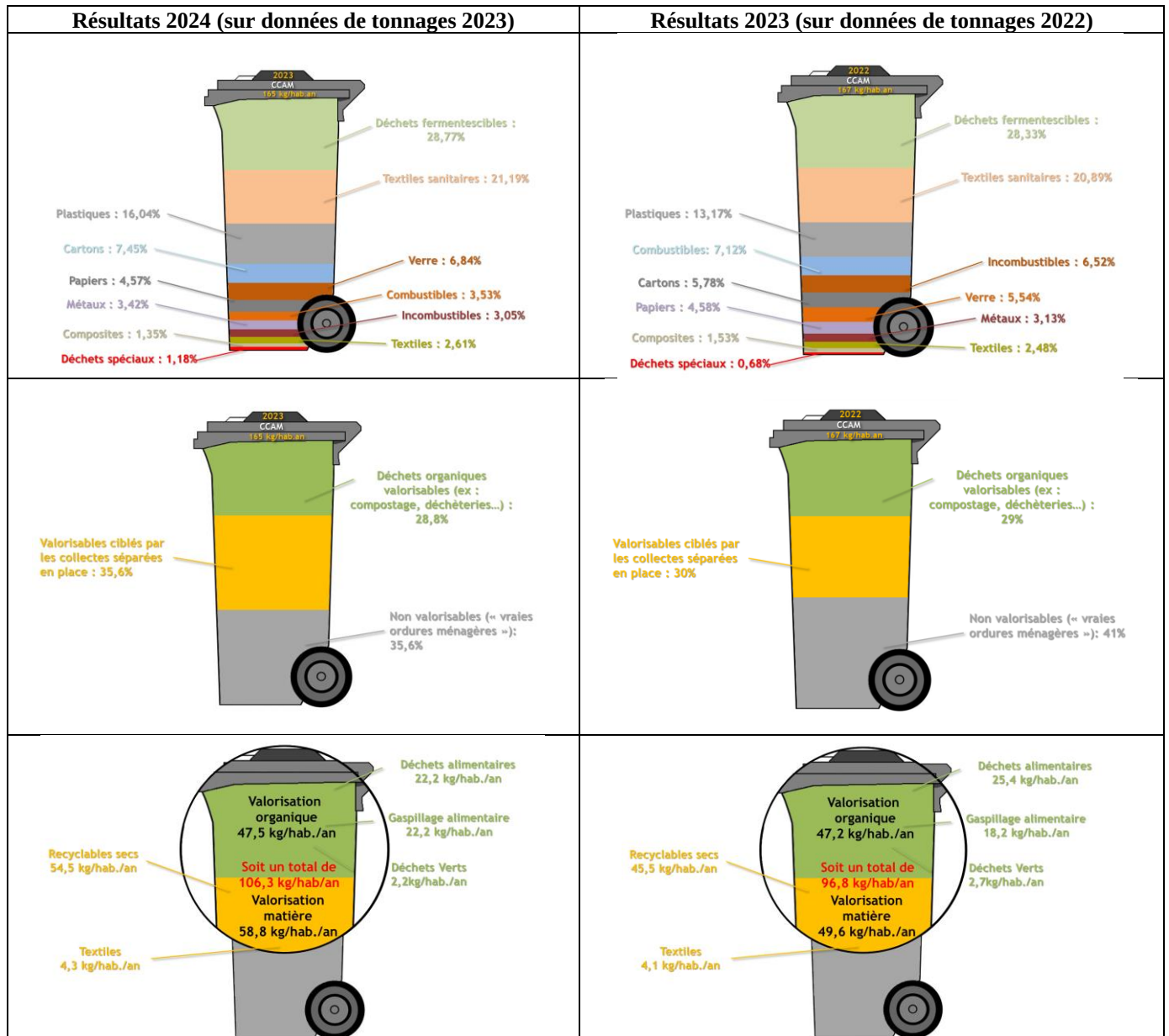
Une caractérisation est une démarche visant à échantillonner 500 kg environ sur chaque tournée pour en extraire les masses des déchets de grandes dimensions puis, sur une partie de 125 kg environ :

- tamiser les déchets par dimension > 100 mm, < 100 mm et > 20 mm, < 20 mm et > 8 mm, < 8 mm
- répartir chaque fraction selon 13 catégories (et 42 sous-catégories) :
 - déchets fermentescibles
 - Papiers
 - Cartons
 - Emballages composites
 - Textiles d'habillement
 - Textiles sanitaires
 - Plastiques
 - Combustibles non classés ci-dessus
 - Verre
 - Métaux
 - Incombustibles non classés ci-dessus
 - Déchets ménagers spéciaux (déchets dangereux, piles, médicaments...)
 - Eléments fin non classés ci-dessus

Par rapport aux quatre typologies d'habitat sur notre territoire (immeubles et professionnels, pavillons urbains, pavillons ruraux, pavillons mixtes) nous pouvons noter en 2024 :

- Une part réduite (22%) des déchets fermentescibles dans les ordures ménagères issues des immeubles et professionnels par rapport aux pavillons en général (moins d'espaces verts et de déchets verts sans doute) et aux pavillons mixtes en particulier (44%),
- Une plus forte part (28%) des textiles sanitaires dans les pavillons ruraux qu'ailleurs
- Une part de déchets en plastiques (14 à 18%) similaire quelle que soit le type d'habitat.

Il en ressort par ailleurs les résultats moyennés suivants, comparables entre eux puisqu'ils ont été obtenus selon la même méthode.



Gardons à l'esprit que les caractérisations sont menées sur 10 échantillons de 500 kg soit 5 t ce qui représente 0.2% des 2500 t collectées annuellement. Cela ne permet pas de voir la saisonnalité éventuelle de la composition des ordures ménagères et ne permet pas d'avoir une représentativité suffisante pour se prémunir des biais d'échantillonnage. Le coût actuel d'une campagne de caractérisation (environ 15 000 euros HT) ne permet pas aujourd'hui d'en réaliser plus souvent.

Entre 2023 et 2024, nous notons :

- Une stabilité de la part de fermentescibles collectées avec les ordures ménagères et ce malgré la mise en place du tri à la source des biodéchets courant 2024
- Une hausse du verre collecté avec les ordures ménagères alors que la collecte en points d'apport volontaire existe de 1996
- Une hausse des plastiques alors que l'extension des consignes de tri à tous les papiers et à tous les emballages sont en place depuis 2016
- Une hausse du carton alors que leur collecte existe en déchèterie depuis 2005.

Le bac « ordures ménagères » moyen contient donc :

- 1/3 de déchets fermentescibles pouvant être triés à la source (biodéchets) ou déposés en déchèterie (déchets verts)
- 1/3 de recyclables pouvant être présentés à la collecte du tri en porte à porte (emballages et papiers) ou en points d'apports volontaires (verre et textiles d'habillement)
- 1/3 de « vraies ordures ménagères » qui n'ont pas d'autre choix que d'être toujours mis à la collecte des ordures

ménagères en porte à porte.

Appliqué aux 2500 tonnes collectées annuellement aux ordures ménagères, nous évaluons à :

- 833 tonnes les « vraies ordures ménagères »
- 1667 tonnes les déchets fermentescibles et recyclables qui devraient déjà être orientés par nos habitants vers les bonnes filières de tri

Malgré la réduction du tonnage de presque 50% observée en 2017/2018 consécutivement à la mise en place de la redevance incitative, de l'extension des consignes de tri et de la collecte du tri en porte à porte, la marge de progrès est encore de 66% sur les tonnages 2024 soit un potentiel de réduction de 82% par rapport aux 4660 tonnes collectées en 2015 ! ((4660 – 833)/4660x100)

Conclusion : par comparaison avec 2015 (dernière année pleine dans l'ancienne organisation), 2024 (septième année pleine dans la nouvelle organisation), 2024 a enregistré une baisse de 47 % sur le tonnage d'ordures ménagères collectées. L'objectif environnemental de la nouvelle organisation du service déchets est donc maintenu. Toutefois, la mise en place du tri à la source des biodéchets à partir du 1^{er} janvier 2024 n'aura pas eu d'effet significatif cette année. D'après les caractérisations réalisées, il y a encore un potentiel de réduction de 66 % de la quantité d'ordures ménagères collectées.

1-3-2. La collecte sélective des emballages ménagers, des papiers et du textile

14 888 HABITANTS DESSERVIS

1362 TONNES COLLECTÉES SOIT 91 KG/HABITANT DESSERVI

Le nombre de kg/hab pour 2024 reste stable par rapport à celui de 2023 (90), après une baisse depuis quelques années notamment du fait de la diminution des emballages et papiers grâce à la réduction des prospectus dans les boîtes aux lettres. Nous restons largement supérieur à celui de 2015 (54 kg/hab/an). Nous voyons là l'impact de la modification des pratiques des habitants (/2015).

Population desservie

Toute la population de la CCAM est desservie.

Collectes sélectives concernées

Année de démarrage de la collecte du verre : 1996.

Année de démarrage de la collecte des autres emballages et des papiers : 1997 en points d'apport volontaire remplacée en 2016 par une collecte en porte-à-porte.

Année de démarrage de la collecte des textiles : 2009 (avec renforcement de la desserte en conteneurs en 2015)

Collecte en Points d'Apport Volontaire

La collecte des emballages et des papiers était assurée en points d'apport volontaire environ tous les 10 jours par un prestataire jusqu'à fin 2016 (période d'arrêt : octobre à novembre 2016). Elle a été remplacée par une collecte en porte à porte à partir de début septembre 2016 qui est montée en puissance jusqu'à janvier 2017.

Depuis début 2021, la collecte du verre s'effectue en points d'apport volontaire tous les 10 jours ou 15 jours selon la fréquentation du PAV par le prestataire (COVED actuellement) titulaire du marché public correspondant (republié en 2024).

Les textiles sont collectés en points d'apport volontaire par des entreprises de l'économie sociale et solidaire sous convention avec la CCAM (Le Relais actuellement), laquelle leur autorise l'implantation de conteneurs sur le territoire intercommunal. Les tonnages ainsi collectés correspondent à des tonnages non mis aux ordures ménagères et sont donc inclus dans le tonnage global depuis 2014.

La Communauté de Communes a signé un contrat de reprise des matériaux recyclables avec CITEO (ex-Eco-emballages). Ce contrat consiste à soutenir financièrement la collectivité pour la collecte, le tri et la valorisation des emballages ménagers. CITEO est un éco-organisme agréé par l'Etat. De même, la CCAM a contractualisé avec CITEO (ex-Ecofolio) pour les soutiens à la reprise des journaux revues magazines et des autres papiers.

Collecte Sélective en Porte-à-Porte

En 2015, une étude a été réalisée en interne pour la création d'une collecte sélective en porte à porte une fois tous les 15 jours en remplacement des colonnes papiers et emballages des points d'apport volontaire, couplée à une baisse de la fréquence de passages en ordures ménagères. Cette nouvelle organisation a été mise en œuvre le 5 septembre 2016 (décision du Conseil Communautaire).

Pour cela, les démarches suivantes ont été entreprises (conjointement à celles relatives à la tarification incitative) :

- Achats et distribution de bacs jaunes pour les mairies, écoles, cantines, immeubles,
- Achats par la CCAM et distribution par les mairies de sacs jaunes pour les habitations individuelles (pavillons),
- Formation des élus, des agents communaux et intercommunaux,
- Diffusion de supports de communication adaptés auprès de la population,
- Réunions publiques d'information des usagers.

La fréquence de collecte est la suivante :

	SEMAINE PAIRE	SEMAINE IMPAIRE
JEUDI	Migennes Nord (HORS avenue Jean Jaurès et avenue Edouard Branly)	Bassou, Bonnard, Chichery, Charmoy, Cheny Est (AVEC place de l'église, rue de la mairie, rue de Chablis des 2 côtés des places et rues) y compris « les Gauzys »
VENDREDI	Migennes Sud (AVEC avenue Jean Jaurès et avenue Edouard Branly des 2 côtés des avenues)	Epineau, Laroche, Cheny Ouest (HORS place de l'église, rue de la mairie, rue de Chablis)

Extension des consignes de tri

Citéo, l'éco-organisme chargé de mettre en œuvre la collecte des emballages ménagers, a lancé début 2015 un appel à candidatures pour la seconde phase d'extension des consignes de tri des emballages plastiques sur le territoire national. Il s'agit de collecter dorénavant tous les plastiques d'emballage (les films plastiques, les barquettes, les pots de yaourts, les blisters...). La CCAM s'est portée candidate et a été retenue fin septembre 2015. Elle figurait ainsi parmi les 200 intercommunalités pionnières en la matière en 2016. La date de début de cette « extension des consignes de tri » a été fixée par le centre de tri au 15 juin 2016, date où ses travaux de modernisation ont été achevés.

L'extension des consignes de tri a été mise en œuvre par la CCAM dès le 15 juin 2016 au niveau des Points d'Apport Volontaire. Toutefois, dans un souci de simplifier le message donné aux habitants, l'essentiel de la communication relative à l'extension des consignes de tri a été effectué en même temps que celle relative à la tarification incitative et à la création de la collecte sélective en porte à porte.

L'extension des consignes de tri a permis de basculer du flux des ordures ménagères une part importante de déchets non triés jusqu'ici. Toutefois, la concomitance de l'extension des consignes avec la création de la collecte sélective en porte à porte ne permet pas d'isoler la part de chaque cause dans le transfert de flux observé entre 2015 et 2017/2018 (2016 étant une année de transition).

Notons que la généralisation de l'extension des consignes de tri à tout le territoire national s'est achevée au 1^{er} janvier 2023, soit 6 ans après sa mise en pratique sur le territoire Migennois.

Quantités collectées

Types de déchets	Apport Volontaire et Porte à Porte			
	Quantité collectée en tonnes	Population desservie	Quantité collectée en kg/hab. desservi	Rappel 2015 (kg/hab) (1)
<i>Emballages Ménagers Recyclables</i>	-	-	-	7.6
Verre	438	14 888	29.4	23.4
<i>Journaux Revues Magazines</i>	-	-	-	23.7
Textiles	82	14 888	5.5	3.4
Emballages et papiers en mélange (2)	842	14 888	56.6	-
TOTAL	1362	14 888	91.5	58.1

(1) 2015 = dernière année pleine dans l’ancienne organisation du service
 (2) Issus de la collecte sélective en porte à porte en place depuis le 5 septembre 2016.

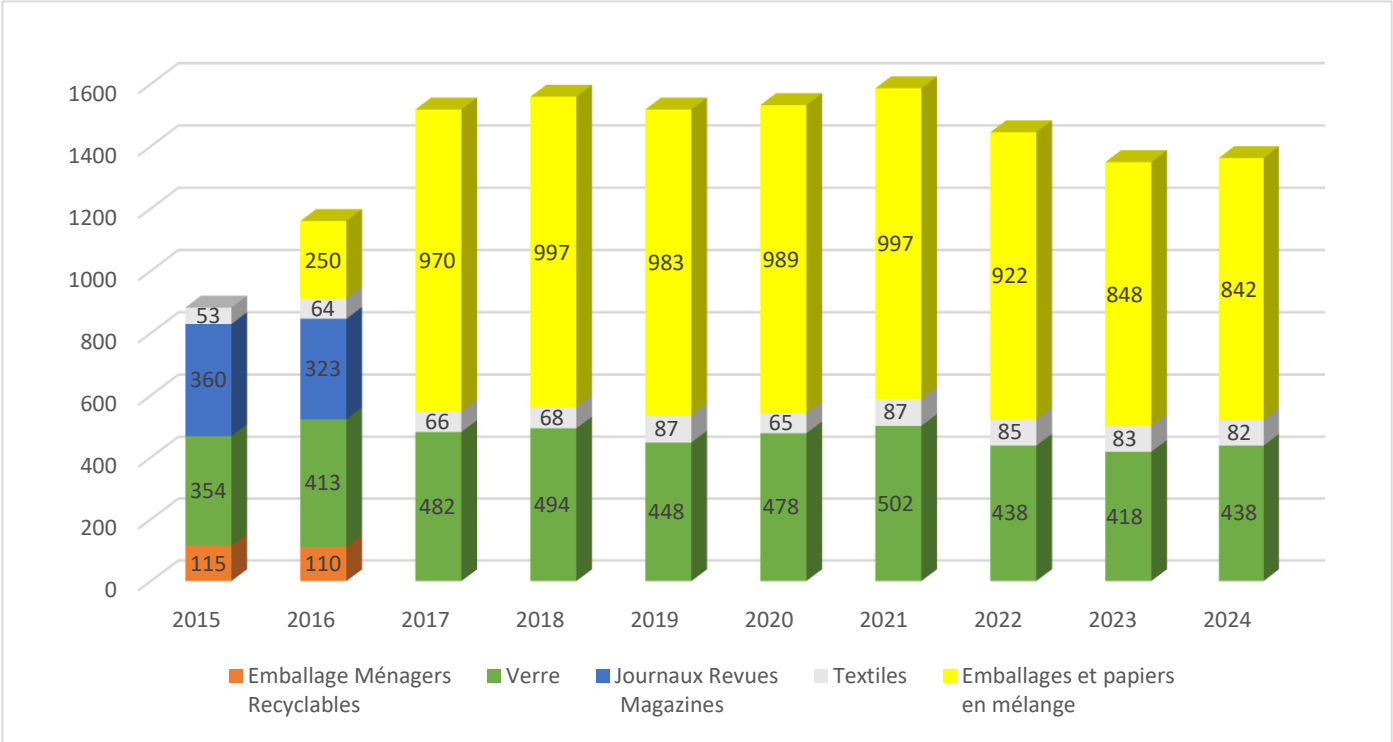
La quantité de verre, d’emballage, de papier et de textiles collectées en 2024 se chiffre à 91 kg/hab contre 58 kg/hab en 2015 et 90 kg/hab en 2023. Nous voyons là l’impact cumulé de la tarification incitative (trier plus pour produire moins d’ordures ménagères), de l’extension des consignes de tri (dorénavant tous les emballages se trient donc ils ne sont plus jetés aux ordures ménagères) et du rapprochement du service de la population (qui est collectée devant chez elle et qui n’a plus à se déplacer au point d’apport volontaire, sauf pour le verre et le textile).

Les refus de tri ont représenté 212.6 tonnes en 2024 (intégrés aux 842 tonnes d’emballages et papiers en mélange) pour 195 tonnes en 2023, 224 tonnes en 2022, 248 tonnes en 2021, 258 tonnes en 2020 et pour 40 tonnes en 2015. **C’est un point négatif**, après une baisse de 2020 à 2023, les refus de tri sont repartis à la hausse. Ceux-ci représentent environ 25 % des emballages et papiers en mélange, cela est essentiellement liée aux causes suivantes :

- erreurs de tri involontaires et liées au passage en extension des consignes à tous les emballages,
- tri respectant les consignes données mais classé en refus par la conception même de l’extension des consignes de tri (en attendant une solution technique de valorisation matière, une partie des déchets triés selon les consignes va en « combustible solide de récupération », valorisation énergétique, mais est néanmoins comptée comme refus),
- erreurs de tri potentiellement volontaires pour réduire la quantité d’ordures ménagères facturées en redevance incitative.

Cela malgré la vigilance des agents du service déchets au moment de la collecte et le passage de l’ambassadeur du tri derrière les collectes pour effectuer de la pédagogie auprès des habitants concernés.

Evolution dans le temps de la collecte sélective



Un plateau de performance était atteint depuis 2017 sur les emballages et papiers en mélange mais depuis 3 ans, la baisse de 16% environ par rapport à 2021, probablement à cause de la diminution de la distribution des prospectus et dans une moindre mesure la lente baisse de la population desservie.

La quantité de verre collectée en point d’apport volontaire a augmenté de 5% cette année (c’est un point positif) après une baisse significative de 13% entre 2021 et 2022 puis de 4% entre 2022 et 2023. Les tonnages sont au même niveau que 2022. L’inflation record de 2022 et de 2023 a peut-être conduit les habitants à adapter leurs modes de consommation. Nous constatons ainsi depuis 2017 une non-régularité des apports avec des baisses et des hausses d’une année sur l’autre.

La quantité de textile collectée en point d’apport volontaire reste stable malgré une légère baisse par rapport aux trois années précédentes avec 82 tonnes cette année contre 83 tonnes pour 2023 puis 85 tonnes en 2022 et 87 tonnes pour 2021. À la suite de la défaillance d’Eco-textile en 2017, 2023 est la septième année pleine pour Le Relais, aujourd’hui seul prestataire de collecte des textiles sur le territoire et qui a assuré sa mission sans incident sur l’année 2024.

Conclusion : la hausse très importante des tonnages triés observée en 2017 par rapport à 2015 s’est maintenue en 2024 (abstraction faite de la disparition des prospectus publicitaires). L’objectif environnemental de la nouvelle organisation du service déchets atteint en 2017 est donc maintenu en 2024 avec une progression intéressante sur la collecte du verre.

1-3-3. La collecte en déchèteries

1 DECHETERIE

14 888 HABITANTS DESSERVIS

6371 TONNES COLLECTEES SOIT 428 KG/HABITANT DESSERVI



Déchèterie d’Epineau

Jours et heures d’ouverture

	Date de création	L	M	M	J	V	S	D	Horaires
Déchèterie d’Epineau-Charmoy	30/08/2005	X	X	X	X	X	X	X	Toute l’année : lundi 14h-18h, mardi et jeudi 9h15-12h mercredi, vendredi et samedi 9h15-12h / 14h-18h Fermée les dimanches et jours fériés

Des demi-journées de fermeture sont nécessaires pour assurer le nettoyage du site, sa maintenance et certaines opérations d’enlèvement des déchets.

Nature des déchets acceptés

	Déchets verts	Gravats	Métaux	Tout venant (« encombrants »)	Bois A/B	Meubles	Cartons	Déchets d'Équipements Electriques et Electroniques (DEEE)	Piles et accumulateurs	Huiles de vidange	Huiles alimentaires	Déchets dangereux des ménages	Pneumatiques VL et motos	Déchets amiantés	Déchets de soins (DASRI)
Déchèterie d'Epineau les Voves	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	R	R

A : accepté R : refusé

Remarque : les déchets apportés sur les points d'apport volontaire positionnés en déchèterie (verre et textiles) ne sont pas comptés ici mais le sont dans la partie précédente « collecte sélective ».

Admission des déchets des professionnels (déchèterie d'Epineau uniquement)

Tarifs professionnels	Couleur de carte	Validité	Tarifs 2024
Uniquement pour les cartons, piles, lampes, ampoules et palettes	Bleu clair	Année civile	192 € par carte
Tous déchets dans la limite des déchets acceptés en déchèterie	Bleu foncé	Sans limite de validité	37 € par m ³

L'agrandissement et la mise aux normes de la déchèterie d'Epineau

Le chantier débuté en 2022 s'est correctement déroulé sauf pour le lot « plateforme métallique » qui a subi un énorme retard sur la création de la nouvelle plateforme puis sur la rénovation de l'ancienne. Le contrôle d'accès a toutefois été mis en service dès le 2 janvier 2023 et permet depuis d'obtenir des statistiques de fréquentation intéressante (voir ci-après).

La nouvelle plateforme et les casiers à déchets verts ont été mis en service en juin 2023, l'ancienne plateforme l'aura été en septembre 2023, date à laquelle la déchèterie agrandie est mise en service sur la totalité de sa nouvelle capacité.

L'agrandissement ayant été réalisé sur une parcelle appartenant à la commune de Charmoy voisine de la parcelle historique située sur la commune d'Epineau, la déchèterie a pris le nom de déchèterie d'Epineau-Charmoy.

Cette déchèterie est aujourd'hui conforme au Code du Travail (pour les gardiens) et au Code de l'Environnement (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) et accueille les usagers dans de bien meilleures conditions.

L'ultime tranche de rénovation de la voirie périphérique de l'ancienne plateforme a été programmée pour début 2025.

La fermeture de la déchèterie de Bonnard

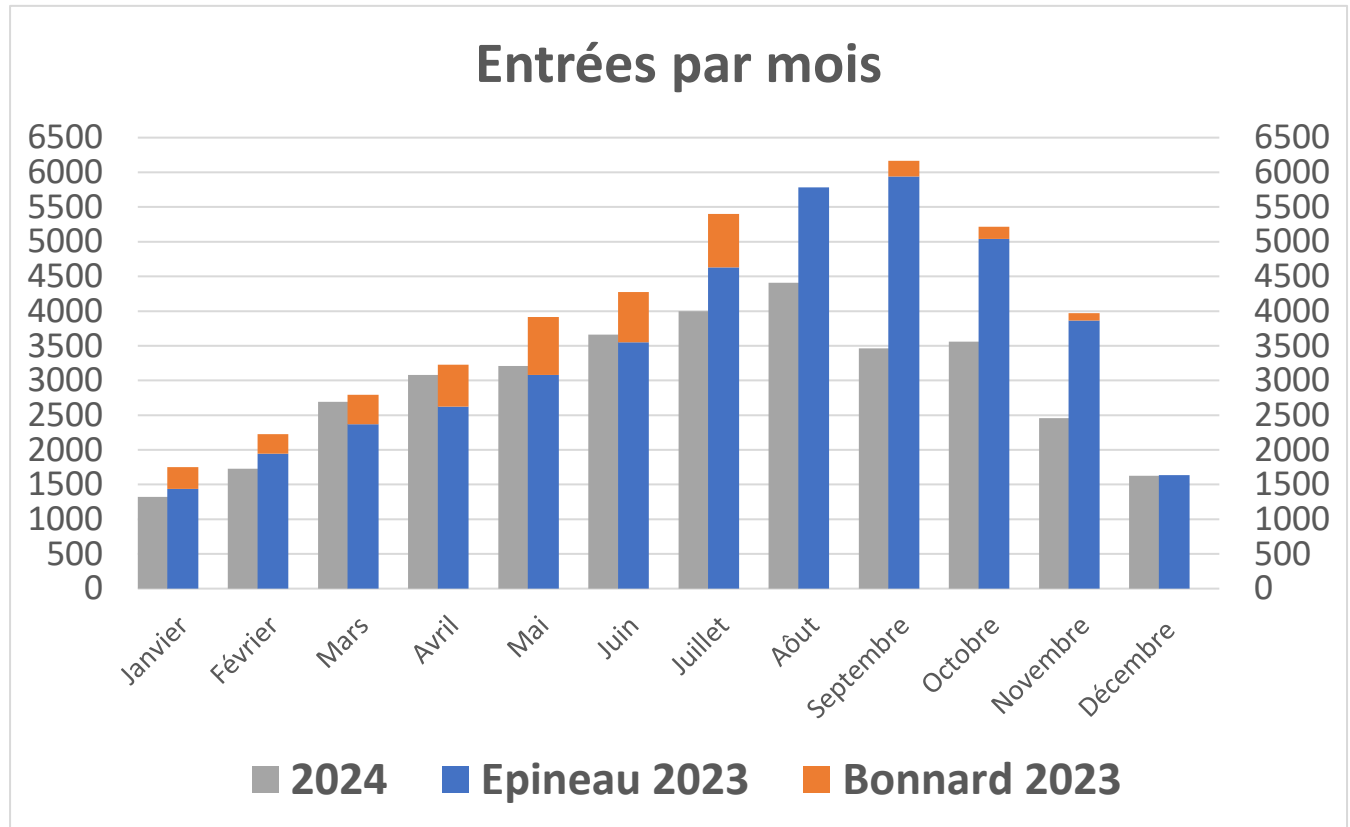
Le Président de la CCAM a proposé au Conseil Communautaire de fermer la déchèterie en fin d'année 2023 d'autant plus que le coût de fonctionnement de la déchèterie de Bonnard était devenu disproportionné au regard de la baisse importante de la fréquentation et par conséquent de la faible utilisation de l'équipement.

Le Conseil communautaire a donc décidé de fermer la déchèterie à compter du 24/12/2023 par délibération du 12 décembre 2023.

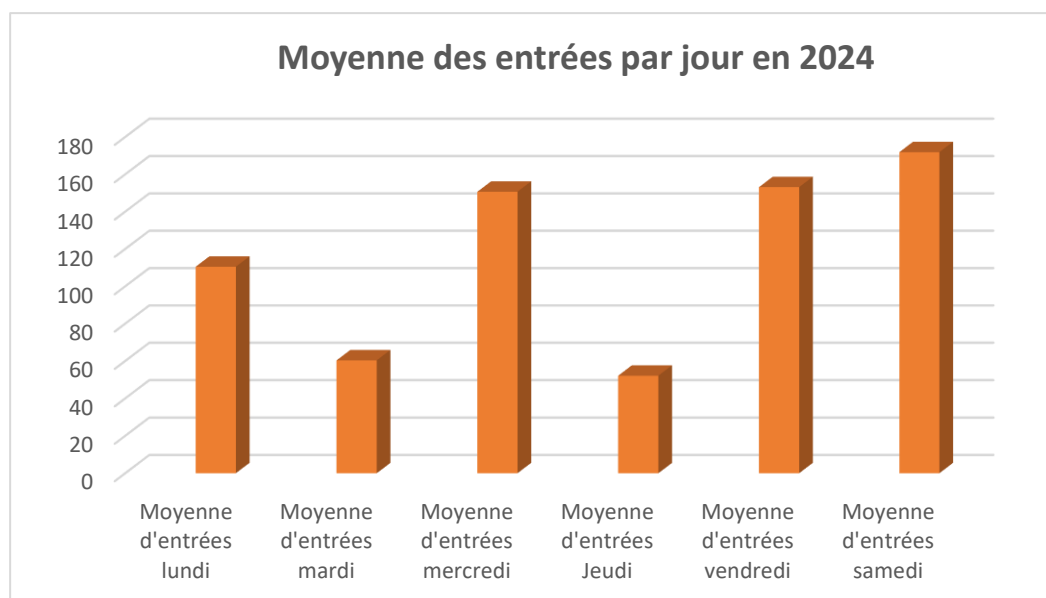
La déchèterie d'Epineau-Charmoy, dont le projet d'agrandissement intégrait des capacités équivalentes à celles de la déchèterie de Bonnard, accueille donc aujourd'hui tous les habitants du Migennois.

Statistiques de fréquentation des déchèteries

Le contrôle d'accès électronique mis en service au 2 janvier 2023 sur la déchèterie d'Epineau-Charmoy (borne) et sur la déchèterie de Bonnard (PDA) permet de suivre le nombre d'entrée par jour, semaine, mois, année.



Nous constatons une diminution du nombre des entrées sur pratiquement tous les mois et surtout de mai à novembre et ce malgré des quantités apportées qui restent globalement stables comme nous le verrons plus loin. Cela signifie que les quantités moyennes apportées par voyage ont augmenté donc que les habitants sont moins souvent mais plus chargés en 2024 par rapport à 2023.



Quantités collectées

Type de déchets	Apports sur la déchèterie d'Epineau-Charmoy (en tonnes)	Quantité	Rappel des apports 2023 (en tonnes)
		en kg/ hab. desservi	
Encombrants (tout venant)	1068,22	71,75	1034,795
Métaux	234,36	15,74	213,16
Cartons	108,14	7,26	106,265
Gravats	1171,54	78,69	1035,74
Déchets verts broyés	2824,8	189,74	3193,72
DEEE	118,227	7,94	123,822
Déchets dangereux	23,896	1,61	36,422
Bidons vides	5,136	0,34	6,238
Huile de vidange	12,48	0,84	10,8
Pneumatiques filière Aliapur	22,94	1,54	17,24
Piles et batteries	0,851	0,06	0,549
Huile alimentaire	0,75	0,05	0,57
Pneumatiques hors filière Aliapur	5,62	0,38	7,38
Capsules Nespresso	Négligeable	-	Négligeable
Cartouches d'imprimante	0,12	0	0,168
Lampes et tubes	0,513	0,03	0,557
Meubles	223,73	15,03	287,34
Radiographies	Négligeable	-	Négligeable
Bois catégorie A/B	546,48	36,71	433,48
Articles de Sports et Loisirs + Jouets + Articles de bricolage et Jardinage Thermiques ou non	3,111	0,21	
Total	6370,914	427,89	6508,246

6371 tonnes de déchets ont été collectées sur la déchèterie intercommunale en 2024 (+ 108 %/2015, -2%/2023) pour 6508 tonnes en 2023, 5347 en 2022 et 3058 tonnes en 2015 (dernière année pleine dans l'ancienne organisation, prise comme référence pour calculer les % de hausse) et 1426 tonnes en 2006.

La légère baisse des tonnages entre 2023 et 2024 (-138 t) s'explique principalement par la baisse déchets verts (-369 t, tonnage dépendant des conditions météorologiques) et une stabilité dans les autres catégories de déchets malgré une hausse des gravats (+ 136 t) et une hausse du bois (+ 113 t) et une baisse des meubles (-64 t).

Précisons que :

- les tonnages de déchets verts intègrent ceux produits par les communes de la CCAM et par la CCAM (taille et tonte des espaces verts publics et des stades),
- les tonnages de tout ou partie des autres flux intègrent ceux relatifs à l'évacuation et au tri par les communes des dépôts sauvages de déchets de toutes natures effectués sur leurs territoires.

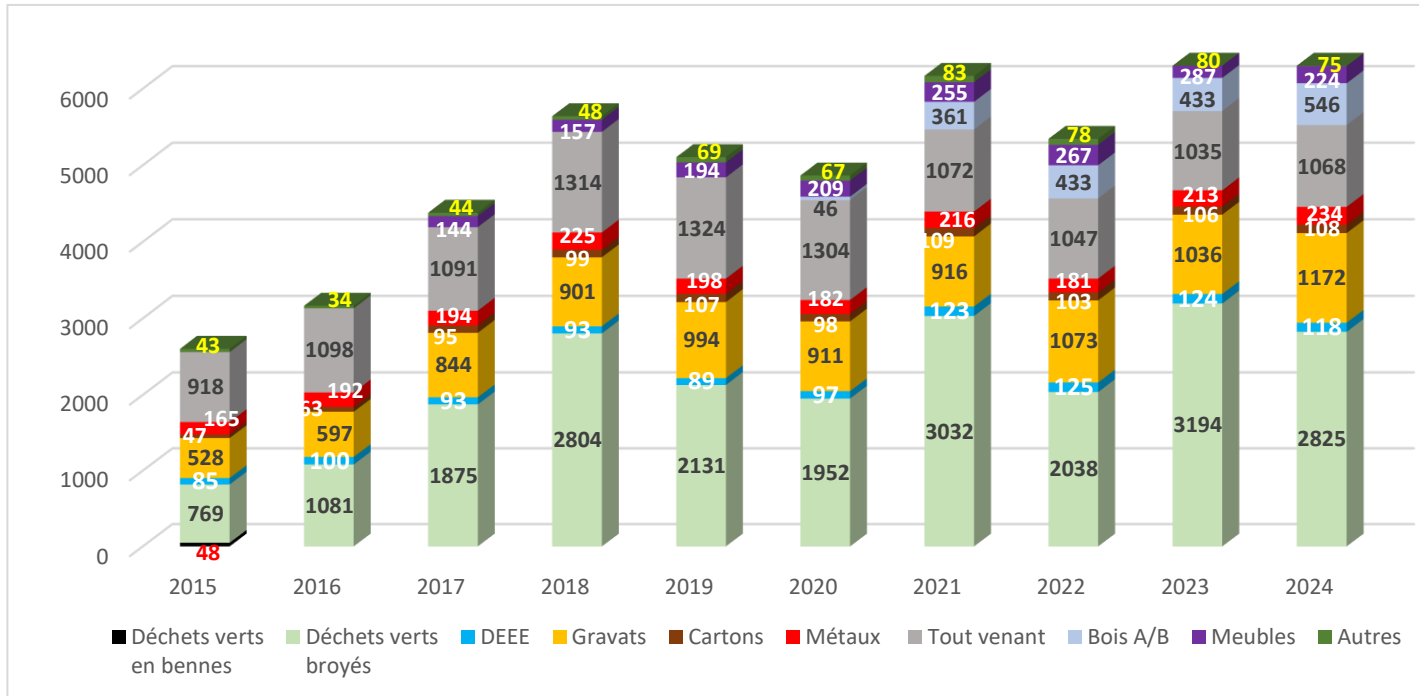
Les évolutions des conditions de collecte entre 2015 et 2016 font que les tonnages totaux sont difficilement comparables. Néanmoins, **la multiplication par 4,4 des tonnages entre 2006 et 2024 confirme l'intérêt des habitants pour la filière « déchèterie » et le développement des filières de tri en déchèterie continuellement assuré par la CCAM conformément aux évolutions techniques et réglementaires.**

A ce propos, signalons qu'à la création de la déchèterie d'Epineau en 2005, 9 filières de tri existaient. Elles sont 23 depuis début 2025 et même 42 si nous détaillons les différents types de déchets dangereux triés par nos gardiens après les dépôts de nos habitants.

(pour des raisons de regroupement de certaines collectes, le tableau précédent contient 20 lignes pour les 23 filières)

Tonnage équivalent cette année de DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques) par rapport à 2020 avec 118 t (alors que c'était entre 85 et 100 t par an depuis 2015) montre que le réflexe de tri des appareils électriques et électroniques continue d'être bien ancré dans les habitudes puisque la redevance incitative n'a visiblement eu que peu d'impact sur le geste de tri de cette catégorie de déchets.

Evolution des quantités collectées en déchèteries depuis 2015



Conclusion : une hausse majeure des tonnages a été observée en 2017 et 2018 et est due à la mise en œuvre de la redevance incitative (moins de « tout venant » avec les ordures ménagères, beaucoup moins de déchets verts dans les ordures ménagères qui se retrouvent donc en déchèterie).

Les pics de tonnages de 2021, 2023 et 2024 sont liés à des apports plus importants de déchets verts que les autres années. La baisse confirmée des tonnages collectés en tout venant (- 236 t en 2023 par rapport à 2020) malgré une hausse cette année (+33t) est à imputer à la filière meuble qui s'est développée depuis 2017 et au succès de la filière bois A/B mise en place fin 2020, tout cela correspondant à davantage de déchets valorisés et à moins de déchets enfouis.

1-3-4. Une collecte spécifique pour les encombrants (hors déchèteries)

Année de démarrage de la collecte des encombrants : 1996

Jusqu'en 2015 inclus, la collecte en porte à porte d'objets lourds et encombrants par les services de la Communauté de Communes (en régie) avait lieu 8 fois dans l'année (tous les mois sauf en janvier, juillet, août et décembre), pour toute la population de la Communauté de Communes.

La collecte des encombrants en porte à porte avait perdu de son sens dès 2017, année où la filière de collecte des meubles a été créée en France. Par ailleurs, les habitants s'en sont aussi progressivement désintéressés au fil des ans, jouant le jeu des apports en déchèteries. Le tonnage collecté était ainsi en baisse régulière depuis des années (275 tonnes en 2006, 43.9 tonnes en 2022, 29 tonnes en 2023).

Face au constat que les collectes des encombrants consistaient plus depuis 2018 à évacuer ce qui a été vidé des maisons et mis sur le trottoir « n'importe comment » et donc à envoyer en enfouissement des déchets qui pouvaient être valorisés s'ils avaient été déposés en déchèterie, le Conseil Communautaire, par délibération en date du 12/12/2023, a décidé de supprimer cette collecte à compter de 2024. Pour les situations particulières, une collecte peut être organisée chez l'utilisateur, via le dépôt d'une benne uniquement, sous couvert d'un filtrage par les CCAS et les mairies. Le tri du contenu de la benne devra toutefois être effectué.

1-3-5. L'évolution de l'ensemble des déchets ménagers et assimilés (DMA)

Evolution des tonnages totaux (tous types de déchets confondus)

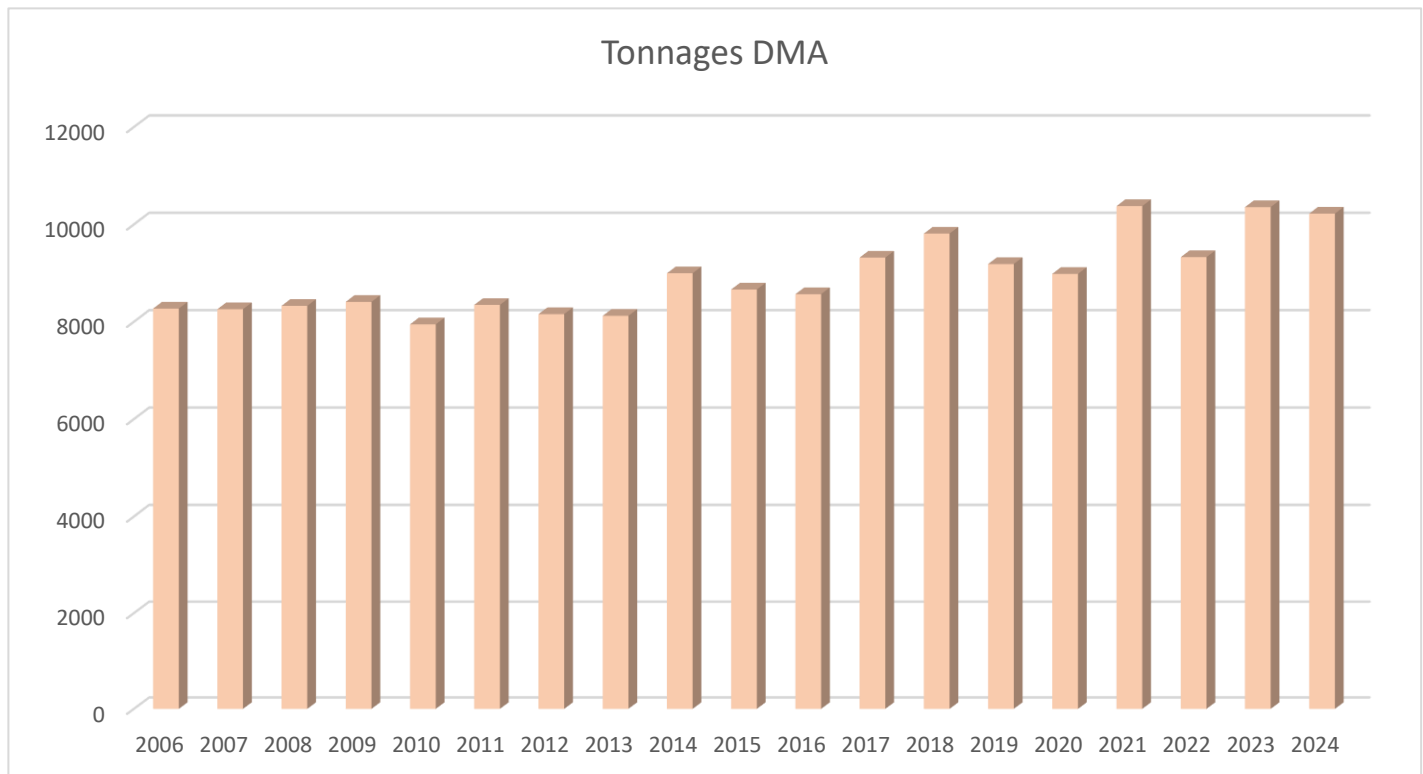
Années	Tonnages	Evolution par rapport à l'année précédente (tonnes)	Evolution par rapport à l'année précédente (%)
2006	8272	Sans objet	Sans objet
2007	8259	-12	-0,1
2008	8328	+69	+0,8
2009	8410	+82	+1
2010	7948	-428	-5
2011	8347	+399	+5
2012	8158	-189	-2,3
2013	8123	-35	-0.4
2014	8997	Sans comparaison possible avec les années antérieures (*)	
2015	8664	-333	-4
2016	8567	+317	+4
2017	9319	+751,6	+9
2018	9812	+493,4	+5
2019	9187	-625	-6
2020	8985	-202	-2
2021	10378	+1393	+15,5
2022	9329	-1049	-10
2023	10356	+1027	+11
2024	10223	-133	-1,3

(*) 2014 a été la première année où les déchets verts non collectés en bennes et dorénavant broyés ont été intégrés aux calculs (1510 tonnes), ce qui empêche toute comparaison pertinente des chiffres globaux avec les années antérieures.

2016 a été une année de transition entre 2015, la dernière année pleine dans l'ancienne organisation, et 2017, la première année pleine dans la nouvelle organisation. Ainsi, compte tenu du caractère particulier de 2016, **la seule comparaison pertinente pour les tonnages globaux est celle faite avec 2015 pour les années postérieures à 2016.**

Les tonnages en 2021, 2023 et 2024 sont en hausse de 18 à 20% par rapport à 2015. Cette hausse se manifeste sur pratiquement tous les déchets mais surtout est due à une hausse des tonnages collectés en déchets verts et gravats par rapport à la situation de 2015. Ils sont en hausse de 14 à 15% par rapport à ceux de 2020, essentiellement du fait de la hausse de 42% pour les déchets verts collectés entre 2020 et 2021 et de 56 % entre 2022 et 2023.

Les tonnages 2024 sont en baisse de 1,3% par rapport à ceux de 2023. Cela s'explique par la baisse de 369 tonnes des déchets verts (les tonnages sont à peu près équivalents à ceux de 2021) et qui restent toujours aléatoires suivant les conditions météorologiques, malgré une hausse de 137 tonnes de gravats.

Evolution sous forme graphique

L'extension des consignes de tri, la collecte sélective en porte à porte et la redevance incitative n'avaient pas pour objectif de réduire la production globale de déchets. Cela explique pourquoi les tonnages globaux évoluent peu. Cependant, ces trois dispositifs devaient conduire les usagers du service à trier davantage, dans un souci de développement durable.

Ainsi, entre 2015 et 2024 :

- Les ordures ménagères sont passées de 4 660 tonnes à 2 491 tonnes soit **- 2 169** tonnes (- 47%), autant de déchets en moins d'enfouis
- Les « tout-venants » collectés en déchèteries sont passées de 918 tonnes à 1 838 tonnes (dont 224 tonnes de meubles et 546 tonnes de bois A/B dirigés vers de la valorisation) soit **+ 920** tonnes (+ 100%),
- Les autres déchets collectés en déchèterie (y compris gravats et déchets verts) sont passés de 2 140 tonnes à 4 532 tonnes soit **+ 2 392** tonnes (+ 112%)
- Les collectes sélectives sont passées de 881 tonnes (PAV + refus de tri + textiles) à 1 362 tonnes (PàP y/c refus de tri + verre + textiles) soit **+ 481** tonnes (+ 55%), autant de matériaux recyclés ou valorisés qui, avant, allaient en enfouissement.

La tendance pressentie dès 2016 et constatée en 2017 et 2018 se confirme (et se stabilise) depuis 2019 : les démarches de modernisation du service déchets de la CCAM lancées en 2016 ont conduit à transférer d'importantes quantités d'ordures ménagères vers les filières mieux adaptées et/ou proposant de meilleures conditions de valorisation et des équilibres sont maintenant retrouvés d'une année à l'autre.

La gestion des déchèteries est devenue un enjeu majeur auquel la CCAM a répondu par l'agrandissement et la mise au norme de la déchèterie d'Epineau-Char moy attendus initialement au dernier semestre 2022 mais décalés sur 2023 (études commencées dès 2013 : urbanisme, fouilles archéologiques, installations classées, zone humide, loi sur l'eau, travaux commencés en janvier 2022).

Le tableau suivant illustre les évolutions de tonnage par type de déchets.

	TONNAGES			Variations %		
Types de déchets	2015	2023 pour mémoire	2024	2015/2023 pour mémoire	2015/2024	2023/2024
Porte à porte et points d'apport volontaire						
Ordures ménagères	4660	2471	2491	-47	-47	1
Emballages et papiers	474	848	842	79	78	-1
Verre	354	418	438	18	24	5
Textile	53	83	82	57	56	-1
Encombrants (PàP)	65	29	0	-56	-100	-100
SOUS TOTAL collectes	5606	3849	3853	-31	-31	0
Déchetteries						
Encombrants ("tout venant")	918	1035	1068	91	100	5
Bois A/B (depuis 2020)	0	433	546			
Meubles (depuis 2017)	0	287	224			
Ferraille	165	213	234	29	42	10
Cartons	47	106	108	126	130	2
DEEE	85	124	118	45	38	-5
Pneus	13	24	29	87	126	21
Huiles de vidange	5	11	12	115	135	9
Huile alimentaire + Lampes + Piles + cartouches d'encre + ASL et ABJ	1,0	2	5	98,0	395	150,0
Déchets dangereux	25	43	29	75	18	-33
SOUS TOTAL déchèteries	1259	2278	2373	81	89	4
Déchets verts	1120	3194	2825	185	152	-12
Gravats	679	1035	1172	52	73	13
SOUS TOTAL déchèterie AVEC gravats et déchets verts	3058	6507	6370	113	108	-2
TOTAUX						
TOTAL GENERAL HORS gravats et déchets verts	6865	6127	6226	-11	-9	2
TOTAL GENERAL	8664	10356	10223	20	18	-1

NB : pour cause d'arrondis d'affichage destinés à faciliter la lecture, les totaux présentés dans ce rapport annuel peuvent varier légèrement avec les totaux qui seraient recalculés avec les données individuelles disponibles.

Points de vigilance pour les années à venir :

- faire baisser les refus de tri,
- améliorer le tri des emballages et des papiers au niveau des immeubles,
- lutter contre les dépôts sauvages en lien avec les maires (pouvoir de police du maire).

Ces trois points ne sont néanmoins pas une surprise car ils se retrouvent dans presque toutes les collectivités similaires passées en extension des consignes de tri et en tarification incitative.

1-3-6. Devenir des déchets ménagers et assimilés collectés

14 888 HABITANTS DESSERVIS
10223 TONNES COLLECTÉES SOIT 687 KG/HABITANT DESSERVI

Traitement des déchets ménagers résiduels ultimes (Ordures Ménagères) collectés en régie

→ ENFOUISSEMENT

Transportés à l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND Classe 2) de la société Coved situé à Duchy (89) pour y être enfouis.

Traitement du verre ménager collecté en Point d'Apport Volontaire par COVED

→ VALORISATION MATIERE

Transporté à l'usine de retraitement Solover de Saint Gobain (71 Champforgeuil) pour être valorisés (nouveaux emballages en verre).

Traitement des Journaux Revues Magazines collectés en Porte à Porte

→ VALORISATION MATIERE

Transportés au centre de tri Coved d'Ormoy (89, ex-Sorepar) pour ensuite être valorisés (nouvelles fibres pour la papeterie cartonnerie)

Traitement des Emballages Ménagers Recyclables collectés en Porte à Porte

→ VALORISATION MATIERE

- Acier
- Aluminium
- Emballages Liquides Alimentaires (briques alimentaires)
- Plastiques PET et PEHD
- Emballages Ménagers Recyclables (cartonnettes alimentaires d'emballage)

transportés, triés et expédiés par le centre de tri Coved d'Ormoy (89) puis revendus par Coved Négocier pour être valorisés dans l'industrie

Traitement des Textiles

→ REEMPLOI ET VALORISATION MATIERE

Transporté chez le Relais à Troyes (10) pour être réemployés (friperie de l'économie sociale et solidaire ; nouvelles fibres textiles pour l'habillement ou l'isolation).

Traitement du bois A/B

→ VALORISATION MATIERE

Transporté chez BIDV (89) pour être valorisés (copeaux de bois pour l'ameublement, le bâtiment ou la production d'énergie).

Traitement des meubles

→ VALORISATION MATIERE ET ENERGETIQUE

Transporté chez Yonne Recyclage (89) pour être valorisés (nouveaux matériaux pour l'ameublement, le bâtiment ou la production d'énergie).

Traitement des ferrailles

→ VALORISATION MATIERE

Transporté au centre de tri d'Ormoy (89) pour être valorisés (nouveaux matériaux pour l'ameublement, le bâtiment, l'industrie).

Traitement des cartons

→ VALORISATION MATIERE

Transporté au centre de tri d'Ormoy (89) pour être valorisés (nouvelles fibres pour la papeterie cartonnerie).

Traitement des DEEE (y compris lampes et piles)

→ VALORISATION MATIERE ET ENERGETIQUE

Transportés en centre de démantèlement (10) pour être valorisés (matériaux métalliques et plastiques pour l'industrie, production d'énergie).

Traitement des pneus

→ REMPLOI ET VALORISATION MATIERE ET ENERGETIQUE

Transporté en centre de tri (69) pour être réemployés (rechapage) ou valorisés (matériaux plastiques pour l'industrie et le bâtiment, production d'énergie).

Traitement des huiles de vidange

→ REMPLOI ET VALORISATION MATIERE ET ENERGETIQUE

Transporté en usine de raffinage pour être réemployés (huiles) ou valorisés (production d'énergie).

Traitement des huiles alimentaires

→ REMPLOI ET VALORISATION MATIERE ET ENERGETIQUE

Transporté en usine de raffinage pour être réemployés (huiles, biocarburants) ou valorisés (production d'énergie).

Traitement des déchets dangereux

→ VALORISATION ENERGETIQUE

Transporté en usine d'incinération (76) pour valorisés (production d'énergie).

Traitement des déchets verts

→ VALORISATION MATIERE

Transporté en centre de compostage (89) pour valorisés (fabrication de compost pour usage agricole).

Traitement des gravats

→ VALORISATION MATIERE

Transportés à l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux de la société Coved situé à Duchy (89) pour être valorisés (matériaux de remblais).

1-3-7. Le tri à la source des biodéchets

14 888 HABITANTS DESSERVIS
921 COMPOSTEURS INDIVIDUELS DISTRIBUES
+ 6 SITES DE COMPOSTAGE PARTAGES IMPLANTES
+ 1 SITE EN ETABLISSEMENT SCOLAIRE

Nous plaçons ce paragraphe après ceux classiques relatifs aux collectes et traitements. En effet, le tri à la source permet d'éviter la collecte des biodéchets avec les ordures ménagères rendant les notions de collecte et de kg/habitant inapplicables.

Malgré toutes les filières de tri décrites précédemment et déjà mises en place, les ordures ménagères résiduelles contiennent encore des déchets potentiellement valorisables, tels que les « biodéchets ». C'est pourquoi la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) du 11 février 2020 a obligé à généraliser le tri à la source des biodéchets au 1^{er} janvier 2024.

Cette obligation concerne donc les services publics de gestion des déchets ménagers et assimilés qui doivent proposer des solutions aux usagers afin de remplir cette obligation.

Ainsi la stratégie suivante a été déployée en 2024 :

- Visuels d'information dédiés sur les calendriers de collecte 2024
- Mise à jour en conséquence du guide du tri et des cartes d'implantation des PAV
- Distribution sur demande des usagers en pavillons de 921 composteurs individuels accompagnés d'un bioseau, d'un brasse-compost (aérateur) et d'un guide du compostage réalisé par nos soins
- Installation de 6 paires de colonnes de composteurs de quartier dits « partagés » dans les zones d'habitat collectif (rues Ernest Lavisse, Pierre Larousse et Verlaine pour Migennes, rues de l'Egalité et Vallon pour Cheny et rue du Port des Fontaines pour Bonnard) : cette solution proposée aux habitants des immeubles est d'abord mise en test et pourra être développée si les résultats sont concluants
- Bioseaux proposés aux habitants des appartements pour les aider à apporter leurs biodéchets dans les colonnes partagées
- Informations spécifiques en boîtes aux lettres des immeubles sur ces deux derniers sujets.

Une démarche a été mise en œuvre spécifiquement avec la commune de Cheny demandeuse :

- Composteur collectif pour sa cantine scolaire
- Composteur pour sa salle des fêtes
- Composteurs pour ses logements en location

La CCAM est à la disposition des autres mairies pour y déployer tout ou partie de ce dispositif.

La distribution de composteurs individuels a été pérennisée fin 2024 pour 2025. L'expérimentation des colonnes de composteurs de quartier sera poursuivie en 2025 pour avoir un retour d'expérience suffisant (vitesses de remplissage et de maturation, qualité des apports et du compost produit, exutoire(s) pour le compost).

2. LES INDICATEURS FINANCIERS

2-1. MODALITES D'EXPLOITATION DU SERVICE ET MONTANT ANNUEL DES PRESTATIONS

Type de déchets	Nature prestation	Modalité d'organisation	Durée du contrat	Échéance maxi	Entreprise titulaire du marché de prestation	Montant annuel des prestations en € TTC 2024	Montant annuel des prestations en € TTC 2023	Evolution n/n-1
Déchets ultimes (ordures ménagères et encombrants)	Collecte	En régie						
Déchets ultimes (ordures ménagères et encombrants)	Traitement	Marché public	1 an renouvelable 3 fois par tacite reconduction (début au 1/06/2022)	31/05/2026	PAPREC - COVED	431 556 €	405 546 €	6,41%
Flux multimatériaux des papiers et des emballages en extension des consignes de tri	Collecte	En régie						
Flux multimatériaux des papiers et des emballages en extension des consignes de tri	Tri et valorisation des papiers triés	Marché public	1 an renouvelable 3 fois tacitement (à compter du 01/01/2022)	31/12/2026	PAPREC - COVED	194 973 €	232 551 €	-16,16%
Verre	Collecte et transport	Marché public	1 an renouvelable 2 fois (à compter du 06/01/2021)	05/04/2024	PAPREC - COVED	31 851 €	30 225 €	5,38%
Déchets non dangereux issus des deux déchèteries	Collecte et traitement	Marché public	1 an renouvelable 3 fois (à compter du 01/10/2021)	30/09/2025	PAPREC - COVED	436 491 €	394 043 €	10,77%
Déchets dangereux issus des deux déchèteries	Collecte et traitement	Marché public	1 an renouvelable 3 fois (à compter du 01/10/2021)	30/09/2025	EDIB	12 615 €	38 926 €	-67,59%
Déchets verts	Enlèvement	Marché public	1 an renouvelable 3 fois (à compter du 25/05/2023)	24/05/2027	EURL BIDV	49 111 €	56 390 €	-12,91%
Total						1 156 596 €	1 157 680 €	-0,09%

2-2. LES COUTS ET FINANCEMENTS DU SERVICES PUBLIC

2-2-1. Le coût du service (fonctionnement)

Montant annuel global des dépenses (coût complet) en € TTC 1 694 797 €

Détail des dépenses annuelle en TTC	Ordures ménagères résiduelles + Collecte sélective des emballages ménagers hors verre et papiers	Collecte sélective et traitement - verre et textile	Déchèteries (collecte et traitement)
Tonnages collectés	3 333	520	6 370
Dépenses – Recettes (1)	1 084 789 €	19 903 €	590 105 €
Coût net à la tonne 2024	325.47 €	38.27€	92.64€
Coût net à la tonne 2023	282.03 €	36.66 €	94.90 €

(1) Dépenses diminuées des recettes (soutiens Eco-organismes, reprise matériaux, location conteneurs...)

2-2-2. Le financement du service (fonctionnement)

	2024	2023	2022
REOMI (redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative) (706)	2 074 411 €	2 036 893 €	1 798 492 €
Redevance spéciale et assimilés (cartes déchetterie professionnels - 706)	6 409 €	4 812 €	4 066 €
Vente de produits sacs, bacs brûlés (7088))	710 €	10 541 €	40 €
Reprises de matériaux et interressement	58 332 €	57 245 €	106 816 €
Soutien papier accordé par Citéo	17 098 €	13 765 €	10 267 €
Soutien emballage accordé par Citéo	155 400 €	273 156 €	299 295 €
Soutien accordé par ECOLOGIC (DEEE)	13 071 €	6 805 €	7 006 €
Soutien accordé pour "collecte séparée articles de sport et de loisirs(ASL)"		400 €	0 €
Soutien accordé par Eco-Mobilier (ameublements, brico jardin, jouets)	5 232 €	7 305 €	9 470 €
Soutien accordé par Eco-TLC	0 €	1 497 €	1 505 €
Soutien communication (piles - accumulateur)	560 €		
Autres produits: location conteneurs, remboursement frais de personnel, participation tickets restaurant, pénalités, ...	150 856 €	69 072 €	68 709 €
Amortissement subventions	5 506 €	5 506 €	53 983 €
TOTAL	2 487 586 €	2 486 997 €	2 359 649 €
Budget général		-	-

2-2-3. Les principaux investissements 2024

Opération	Dépenses
2013-03 - Aménagt d'une plateforme de stockage pour déchets verts déch Ep	198 550,94 €
2019-04 - Logiciel de facturation - Evolution	3 480,00 €
2023-01 - Etudes pour traitement des biodéchets	152 476,51 €
2023-02 - Déchèterie - rénovation et aménagement local gardien	992,17 €
2023-04 - Matériel de bureau et informatique	1 196,35 €
2024-01 - Biodéchets -Plateforme de pose des CityCompost	1 163,52 €
2024-07 - Véhicule pour gestion des Citycompost et des composteurs	24 900,00 €
2024-08 - Véhicule électrique	27 840,76 €
2024-09 - Divers imprévus	3 464,67 €
Total INVESTISSEMENT 2024	414 064,92 €

2-2-4. Synthèse comptable du service

		Opérations non ventilables	Services communs	Collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR) et flux multimatériaux (papiers emballages)	Traitement des OMR et flux multimatériaux	Points d'apports Volontaires (PAV) - verre et textile	Déchèteries	TOTAL 2024	Rappel 2023	Variation entre 2023 et 2024 en %
Fonctionnement	Dépenses	235 799	239 437	665 274	677 736	30 868	676 456	2 525 570	2 362 029	6,92%
	Recettes	2 080 829	51 220	27 391	230 830	10 965	86 352	2 487 586	2 486 997	0,02%
Investissement	Dépenses	22 254	5 473	231 592	-	-	202 211	461 530	451 862	2,14%
	Recettes	241 915	-	25 211	-	-	78 600	345 726	678 486	- 49,04%
TOTAL	Dépenses	258 052	244 911	896 865	677 736	30 868	878 667	2 987 100	2 813 891	6,16%
	Recettes	2 322 744	51 220	52 601	230 830	10 965	164 952	2 833 311	3 165 483	- 10,49%

3. PROJETS DE PREVENTION ET DE COMMUNICATION

3-1. ACTIONS VISANT A REDUIRE LES FLUX

En 2015, la CCAM s'était portée candidate et a été retenue à l'appel à projet d'Ecoemballages (ex Citéo) relatif à l'extension des consignes de tri visant à collecter en tri sélectif tous les emballages, c'est-à-dire pots, baquettes, films, sachets, blisters... en plus des flacons, bouteilles, boîtes de conserves, cartonnettes et briques traditionnelles. Cette extension des consignes de tri est effective depuis le 15 juin 2016.

En 2016, la CCAM a mis en place de la tarification incitative sous forme de redevance incitative dont l'année test s'est déroulée en 2017, la première année réelle en 2018 et la seconde année réelle en 2019.

Par l'intermédiaire du Syndicat des Déchets du Centre Yonne auquel elle adhère, la CCAM participe à des actions de sensibilisation à la prévention des déchets car au-delà de mieux trier pour mieux valoriser, l'important est avant tout de réduire la production de déchets et l'évolution des tonnages dans le temps montre que cela ne produit pas un écho majeur chez les habitants.

3-2. ACTIONS DE COMMUNICATION

Compte tenu des projets mis en œuvre sur 2016 et 2017, la campagne de communication d'envergure menée sur 2016 a été prolongée sur 2017 par les actions suivantes :

- Mise à jour du guide du tri
- Mise à jour du dépliant résumé du guide du tri
- Mise à jour des cartes communales des jours de collecte
- Caisses de collecte du verre pour les clubs sportifs
- 3 réunions publiques d'information sur le bilan de l'année test et les tarifs 2017 (tests) et 2018 (réels)
- Réédition affiches locaux poubelles Domanys
- Réédition affiches extension des consignes de tri
- Réédition autocollants des consignes de tri pour bacs
- Réédition autocollants de conversion d'anciens bacs en bacs jaunes
- Réédition autocollants mobilier urbain Domanys
- Réédition carnets autocollants de refus de collecte jaunes et bordeaux
- Réédition flyers distribution des bacs bordeaux
- Mise à jour flyers évolution du service
- Panneaux Eco mobilier pour les déchèteries
- Calendriers de collecte 2018

La communication en 2024 a consisté en :

- Calendriers de collecte 2024
- Réédition de panneaux en PVC pour afficher les consignes de tri dans les locaux collectifs
- Réédition d'autocollants pour mettre les consignes de tri sur les bacs jaunes
- Conception d'un guide du compostage distribué et expliqué à chaque personne venant retirer un composteur
- Conception de consignes pour nos composteurs de quartier
- Conception d'un nouveau guide du tri et distribution dans toutes les boîtes aux lettres de la CCAM
- Passage de l'ambassadeur du tri derrière les collectes d'emballages et papiers en porte à porte pour sonner aux domiciles ayant faits l'objet d'un refus de collecte pour dialoguer avec les occupants. En cas d'absence, un exemplaire du guide du tri est déposé dans la boîte aux lettres. En 2024, l'ambassadeur du tri a vu une soixantaine de foyers pour des erreurs de tri
- Animation concernant gaspillage alimentaire et les biodéchets

De plus, en 2024, diverses manifestations ont eu lieu au contact des usagers (fête de la nature à Migennes, actions dans les écoles, réunion publique à Charmoy...)

3-3. LES AXES DE COMMUNICATION POUR 2025

Après l'important effort de communication réalisé sur 2016 et 2017, il est nécessaire de rappeler régulièrement aux Migennois les points suivants pour améliorer les performances du service, notamment pour les immeubles.

1) Evitez les erreurs de présentation des bacs et des sacs

- Sortez vos bacs et sacs la veille au soir du bon jour de collecte : consultez le calendrier de collecte distribué
- Utilisez le bac bordeaux qui vous a été mis à disposition : sans lui, vos ordures ménagères ne peuvent plus être collectées
- N'utilisez pas le bac bordeaux pour la collecte des recyclables
- Rentrez votre bac. S'il est en permanence sur le trottoir, il sera levé chaque semaine, qu'il soit vide ou plein, consommant votre forfait de levées (12 levées en 2025)

2) Evitez les erreurs de tri

- Ne mettez pas le verre dans les sacs jaunes ou bacs jaunes : comme avant, le verre est à apporter dans les colonnes spécifiques sur les points d'apport volontaire
- Mettez aux ordures ménagères les couches, les protections périodiques, le papier peint : ils ne doivent pas être mis dans les sacs jaunes ou dans les bacs jaunes
- Déposez en déchèterie les grands cartons épais et le polystyrène de protection de meuble et d'électroménager : ils ne doivent pas être mis dans les sacs jaunes ou dans les bacs jaunes

3) Soyez attentif aux messages de la CCAM

- Lisez les étiquettes apposées sur les bacs et sacs non collectés : elles vous donnent une indication sur le problème
- Corrigez l'erreur de tri si un bac jaune ou un sac jaune n'est pas collecté puis représentez-le à la collecte suivante
- Contactez-nous si votre bac ou votre sac n'est pas conforme

4) « Défi familles »

La mairie de Migennes a demandé à la CCAM de participer en 2025 à son projet « défi familles » adossé à sa politique de la ville. Il s'agit de sensibiliser plusieurs familles volontaires à plusieurs gestes éco responsables, sur les biodéchets mais aussi sur le tri des emballages et des papiers, sur l'apport de déchets en déchèterie, sur le réemploi